

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 908 expulsant certains individus du territoire.

n° 908

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 septembre 1950

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro

30 septembre 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935

**Vu** le jugement rendu par le tribunal correctionnel en date des 24 et 31 août 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis, les nommés : Bekile Aboullali, de nationalité éthiopienne, né en 1925 à Harrar, de feu Haïlou Hagos et de feu Zaouf Mou Baurou; Souleïman Abdoullah, de nationalité éthiopienne, né vers 1908 à Harrar, de feu Abdoullahi Boukoch et de feu Mariam Youssouf, condamnés à un mois de prison pour infraction au décret du 2 février 1935.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**